

Le Faouët, le 27 mars 2020

Madame, Monsieur,

A l'heure où je vous écris, ce vendredi 27 mars, nous ne savons pas combien de temps les établissements seront fermés. Cependant, dans l'état actuel des choses, il serait étonnant que nous reprenions les cours sous la forme habituelle avant les vacances. Le ministre de l'Education Nationale a évoqué, sans la confirmer officiellement, la date du 4 mai.

Nous achevons cette deuxième semaine de confinement scolaire qui donne aux apprentissages une teinte bien particulière. La première semaine a été, pour tout le monde, élèves, parents et enseignants un temps de test et d'adaptation. Les professeurs principaux ont cherché à contacter toutes les familles afin de faire le point et identifier les éventuelles difficultés. Majoritairement, les retours sont plutôt positifs. Les professeurs dont les disciplines pouvaient poser problème en ont été informés de manière à ce qu'ils adaptent contenus et supports.

Vous trouverez avec ce courrier le bulletin du 2<sup>ème</sup> trimestre. Les conseils de classes, prévus le 18 mars n'ont pu se faire en présentiel, mais les équipes des différentes classes se sont concertées à distance. Les conseils pour progresser adressés à certaines et certains peuvent paraître compliqués à mettre en œuvre dans la situation actuelle, mais quand il s'agit de sérieux et d'implication dans le travail, c'est tout autant d'actualité hors de la présence des professeurs. Ce sérieux est également fondamental, vous pouvez le constater, pour alléger les tâches de suivi et d'accompagnement des parents.

Certains parents nous ont posé des questions quant à la facturation. Voici donc quelques précisions :

- La contribution des familles qui est affectée au financement des investissements et à certaines dépenses non couvertes par les subventions d'état restent due le temps du confinement.
- Par contre, bien entendu, il n'est pas question de percevoir les frais de restauration.
  - Par conséquent, pour les familles qui règlent par prélèvements, nous allons défalquer 19 repas normalement prévus sur la période du 16 mars au 30 avril. La somme globale sera répartie sur les 4 prélèvements restant jusqu'à la fin de l'année (environ 20 € de baisse par mois pour la plupart des familles). S'il y a, au bout du compte, un trop perçu de notre part, la régularisation se fera en juillet.
  - Pour les familles qui règlent par chèques les repas seront défalqués par trimestre, 2<sup>nd</sup> trimestre pour mars et 3<sup>ème</sup> trimestre pour avril.
- Concernant les séjours qui ne pourront pas avoir lieu, les remboursements des sommes versées se feront en mai.

Bien entendu, si la situation actuelle vous fait rencontrer des difficultés financières particulières, n'hésitez pas à prendre contact avec le collège, ainsi que pour toute question liée à l'aspect scolaire.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à vous assurer de notre plus grand dévouement et des efforts déployés par tous les enseignants pour maintenir une vraie qualité d'accompagnement pédagogique.

Pour l'équipe,

Le Directeur

H. LE VAGUERESSE